

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel Communautaire de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** MM ANDRIEU G, BAILLY D, BAUDART R, BECQUEREL JL, BERNARDIN J, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BIZET F, BOUCHART L, BOYENVAL G, CAUX E, CHARLES I, CHEVEUX M, CIRIER S, COCU C, COUROUBLE V, COZETTE Y, CREPIN JM, CRIGNON H, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DE RYCKE D, DEFRANCE G, DES COURTILS P, DESMET D, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DORMOY D, DUMARS F, DURAND J, ESTIENNE JP, FIZET P, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HUCLEUX J, JUMEL R, KLAES C, LARCHER J, LEVASSEUR T, LILIE JM, MABILLOTTE R, MASSON G, MERCIER JC, PERIMONY P, PLET R, PREVOST P, RETOURNE L, SMESSAERT L, SMESSAERT P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, VAN DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VANNESTE B, VERBEKE P, VERSLUYS T, VISSÉ M et WIART A.

*** Excusés :** MM BELIARD A, BERQUIER V, BOUS W, BOUTELEUX P, CAYRE M, COUTARD S, DECHERF S, DURAND D, FOURNIER V, HAUDIQUERT E, LEBESGUE C, LECUIR G, LEGUAY A, LEVASSEUR A, PEIGNE J et VAN OOTEGHEM N.

*** Etait également présent :** Mr Philippe ADDE, Directeur Général des Services.

*** Pouvoirs :** Mme BERQUIER V donne pouvoir à Mr BAILLY D, Mr BOUS W donne pouvoir à Mme BINDER M, Mr BOUTELEUX P donne pouvoir à Mme CHEVEUX M, Mme CAYRE M donne pouvoir à Mr FOUCARD G, Mr DURAND D donne pouvoir à Mme CUVELIER F, Mme LEBESGUE C donne pouvoir à Mme DANIEL C, Mr LECUIR G donne pouvoir à Mr DOR JL, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr BAUDART R, Mr PEIGNE J donne pouvoir à Mr COCU C et Mme VAN OOTEGHEM N donne pouvoir à Mr BOYENVAL G.

Date de convocation :	31 janvier 2019	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	31 janvier 2019	Nombre de délégués présents :	66
		Nombre de pouvoirs :	10
		Nombre de votants :	76

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **13 décembre 2018**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : **Mr Roger JUMEL ;**
..... **Mr François DUMARS.**

PREAMBULE

Mme Carole MATTE se présente à l'Assemblée en tant que nouvelle recrue de la CCPV (Responsable du pôle Social / Jeunesse / Petite Enfance).

Mr DOR souhaite profiter du peu de points à l'ordre du jour pour aborder 3 thèmes sur lesquels il invite l'Assemblée à débattre : le PLUi-H, les déchets et l'éolien.

1/ Le PLUi-H :

Mr ESTIENNE présente ce point, évoquant le PADD et les OAP.

Mr GAVELLE, Maire de Senantes, s'avoue sceptique par rapport à ce qui a été dit au niveau du PLUi-H qui devait être initialement une copie de chaque PLU. Il explique qu'on lui enlève la moitié des terrains à bâtir, ainsi que la moitié de la grosse dent creuse du centre-bourg, seule partie qu'il pouvait urbaniser. Il estime qu'il y a des choses incohérentes, d'autant plus qu'on lui a « inventé » des zones à bâtir dans « le potager des gens ». Il précise que sa commune est grande (2 000 hectares), qu'il n'a reçu que la moitié des plans de sa commune qui compte 8 hameaux et souhaiterait recevoir les plans des 4 hameaux manquants, car on lui a dit qu'il n'y avait rien !

Mr ESTIENNE propose un rendez-vous à la CCPV avec la commune et le Bureau d'Etudes pour pouvoir donner des explications.

Mr DOR souligne que le Bureau d'Etudes n'a pas forcément la même lecture que le Maire et qu'il y a certainement des explications à apporter.

Mr DEVAMBEZ indique qu'il y aura une réunion pour toutes les OPA le vendredi 15 mars prochain, mais qu'il a été demandé aux communes de rendre leurs conclusions pour le 28 mars ?

Mr ESTIENNE répond que des réponses ont déjà été données, précisant que plus les communes vont vite à répondre, plus on pourra avancer.

Mr DURAND, Maire de la commune de WAMBEZ, exprime son accord avec le Maire de Senantes, car on n'a pas tenu compte de sa carte communale et qu'on lui a mis des terrains constructibles dans des jardins, ou des cours pavées ; et que les quelques parcelles qui pouvaient être constructibles ont été enlevées. Il précise qu'il a déjà eu des réunions et demande s'il va être re-convoqué ?

Mr ESTIENNE répond négativement et lui demande s'il a renvoyé ses observations ?

Mr DURAND répond positivement.

Mr DOR indique qu'il comprend les complications de la commune de Senantes par rapport aux 8 hameaux et précise que lui-même, pour sa commune, il a fait deux pages de remarques.

Mr GAVELLE demande s'il s'agit du même nombre d'hectares ?

Mr DOR répond qu'effectivement, il s'agit de 675 hectares.

Mr GORET rappelle des phrases émises par **Mr ESTIENNE** lors du Conseil Communautaire qui révèle une contradiction flagrante entre le fait que le Maire aura toujours le dernier mot et la compétence qui reviendra obligatoirement à la CCPV en 2017. Il estime qu'il y a des incohérences, mais souligne le bon travail effectué par le Bureau d'Etudes.

Mr ESTIENNE rappelle que le PLUi-H est construit à partir de documents d'urbanisme existants dans chaque commune, pour ne pas avoir à tout refaire. Il précise qu'il a bien dit que les préconisations des documents d'urbanisme des communes seraient gardées mais qu'il fallait que tout soit agrégé en cohérence avec le SCoT et avec ce que l'on veut dans le PADD.

Mr DOR rappelle que le PLUi-H sera voté d'une manière ou d'une autre au final et qu'il ne le sera pas tant que l'accord de toutes les communes ne soit effectif.

2/ Les déchets :

Mr MASSON présente ce point, évoquant la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes), l'arrivée des deux ambassadeurs du tri et les conteneurs à papiers.

Mr DANIEL, Maire d'Hanvoile, indique qu'il a appelé la SEPUR parce que son conteneur débordait, mais qu'ils n'ont pas été très réactifs et qu'ils ne sont pas intervenus immédiatement. Il précise qu'il est déjà difficile de faire aller les gens à la colonne et que si cette dernière est pleine, ils feront demi-tour et iront jeter leurs papiers dans la poubelle...

Mr MASSON répond que la SEPUR était en période de rodage et qu'elle ne s'attendait pas à ce que les conteneurs se remplissent aussi vite. Il précise que la SEPUR attend également de

nouveaux camions spécifiques pour le ramassage de ces déchets. Il ajoute encore qu'il s'agit également de l'image de la CCPV et que si les colonnes débordent, ce « n'est pas bon ». Il indique également qu'une colonne est prévue pour 250 habitants, mais que peut-être certaines communes auront besoin d'une colonne supplémentaire.

Mr DOR précise que la CCPV donnera mois par mois l'évolution des tonnages à ce sujet, mais que d'ores et déjà, et alors que certaines communes ne sont pas encore dotées de colonnes, 14,5 tonnes ont déjà été collectés depuis janvier. Il évoque également les méthodes de collecte et de traitement des déchets qui varient selon les collectivités.

Mr MASSON explique qu'en effet Beauvais a une méthode de collecte inverse à celle de la CCPV.

Mr GAVELLE souligne qu'ils commencent le tri avec les poubelles jaunes alors que la CCPV arrive déjà aux conteneurs et comprend que les gens s'interrogent.

Mr MASSON explique que le Beauvaisis a une nouvelle chaîne de tri qui se fait sur 60 000 tonnes et qu'il faut bien la rentabiliser. Il précise que le papier, lorsqu'il passe sur une chaîne de tri, coûte trois fois moins cher que l'emballage. Il souligne que TRINOVAL va fusionner avec le Plateau Picard Nord de la Somme et que ces derniers travaillent déjà sur l'extension des consignes de tri, l'intérêt étant de faire des économies.

Mr COUROUBLE demande si la CCPV est astreinte de passer de 17 € à 65 € au niveau de la TGAP ?

Mr MASSON répond positivement puisqu'il s'agit de la Loi des Finances. Il précise qu'il s'agit principalement de maintenir le coût des ordures ménagères par habitant.

Mr JUMEL explique qu'il s'agit du raisonnement du Gouvernement, comme pour les taxes sur le gasoil : « si vous voulez que la TGAP n'augmente pas trop, il faut réduire les tonnages mis en déchets ».

Mr TRANCART explique que la TGAP était liée au mode de traitement, et que mieux le travail était fait, plus la TGAP était réduite, alors que maintenant elle est liée aux tonnages et qu'elle va forcément augmenter.

Mr LARCHER demande à quoi sert cet argent que l'on donne à l'Etat ? Il évoque également le problème des emballages, bien trop nombreux, ne serait-ce que dans un paquet de gâteaux.

Mr GORET demande quand la CCPV va recevoir des composteurs ?

Mr MASSON répond qu'ils sont arrivés et qu'il y aura peut-être une nouvelle campagne de promotion, selon ce que la commission proposera pour décision de l'Assemblée.

Mr DEVAMBEZ demande quand les rippers arrêteront de ramasser les gros cartons, car il en a vu le faire dans sa commune cette semaine ?

Mr DANIEL souligne que cela évite qu'ils traînent sur le trottoir...

Mr MASSON souligne que la CCPV a affaire à un prestataire privé et qu'il ne cache pas que pour les rippers, lorsqu'ils passent à Noël, « ils ont la petite pièce ».

3/ L'éolien :

Mr DOR présente ce point. Il indique qu'il y a à peu près 7 000 éoliennes sur le territoire national et que le Gouvernement a clairement affiché dans son programme qu'il voulait passer en 2023 à 15 000 éoliennes. Il explique qu'il ne s'agit pas de voter une motion, puisque cette dernière doit être unanime et qu'il y aura toujours des communes « contre » et des communes « pour », mais qu'il faut réfléchir à une solution sur le développement de l'éolien sur le territoire de la Picardie Verte.

Mr LARCHER indique que la CCPV est en train de faire un PLUi-H qui demande de respecter et de protéger l'environnement, de conserver ou d'améliorer les paysages, sans prendre en compte l'implantation d'éolienne ? Il estime qu'il faudrait ajouter quelques lignes à ce sujet dans le PLUi-H, afin de donner la possibilité aux communes de refuser ou d'accepter les éoliennes, car il s'agit d'un problème de paysage : « il faut quand même reconnaître que ce n'est pas très joli... ».

Mr ESTIENNE répond qu'à partir du moment où le sujet de l'éolien n'a pas été évoqué au départ, qu'il n'est pas inscrit dans le PADD, il n'est pas possible de l'ajouter maintenant.

Mr LARCHER estime qu'il faut aider Xavier BERTRAND à dire « stop, on arrête » et que c'est le rôle de la Communauté de Communes.

Mr ESTIENNE estime que l'on peut aider le Président de Région autrement.

Mr LARCHER répond que le Conseil Municipal de Grandvilliers a validé le fait qu'il ne souhaitait pas que la commune soit entourée d'éoliennes et que ce n'est pas pour qu'Halloloy ou une autre commune en implantent.

Mr DOR souligne que ce n'est pas parce que le Président de la Région des Hauts-de-France a exprimé clairement son opinion à ce sujet, qu'il empêchera l'installation d'éoliennes, car il y a pleins de projets en cours.

Mr GORET indique qu'il a assisté à une réunion à Grandvilliers au sujet des éoliennes. Il précise que certaines personnes qui étaient « pour » les éoliennes en subissent maintenant les

conséquences et se plaignent de troubles importants. Il estime que ce n'est pas une question d'esthétique, mais plutôt une question de santé publique.

Mr JUMEL rappelle que la France s'est fixée comme objectif d'atteindre 25% d'énergies renouvelables et que les éoliennes sont un moyen d'y parvenir. Il rappelle que Xavier BERTRAND était ministre du Gouvernement qui a voté la loi Grenelle pro-éoliennes et souhaiterait un peu de cohérence chez les politiques. Il regrette qu'en France on ne développe assez le photovoltaïque, et que dans les zones où il y a du vent, il aura nécessité de passer par des éoliennes. Enfin, il précise qu'en ce qui concerne le PLUi, ce serait illégal que l'éolien y figure puisque dans le Code de l'Urbanisme, voté par tous les gouvernements, il est dit que la production d'énergie se fait sur les espaces agricoles.

Mr PERIMONY évoque la question de la hausse de l'ensemble de la production d'énergies renouvelables. Il explique que cela vient de la Loi de la Transition Energétique qui définit un certain nombre d'actions. Il évoque ensuite les différents modes de production énergétique comme le solaire, le photovoltaïque, l'hydraulique, la méthanisation, etc. Il rappelle que concernant l'éolien, il ne faut pas oublier l'IFER. Il explique que l'IFER représente 7 000 € par an par mégawatt installé, que 50% revient à la Communauté de Communes, 20% à la commune et que le reste revient au Département. Il souligne que pour 2019, l'IFER est estimé à 337 000 € pour le budget de la CCPV, avec les quelques parcs qui sont annoncés comme Lavacquerie, Daméroucourt ou encore Grez / Le Hamel.

Mr JUMEL estime que puisque l'on touche 337 000 €, pourquoi ne pas essayer de développer nous-mêmes des énergies alternatives dans les communes où les citoyens seraient eux-mêmes propriétaires ? Il explique que l'on sort d'un système EDF centralisé pour un système complètement décentralisé et que cela pourrait permettre à la CCPV de récupérer ce produit de l'énergie renouvelable, éolien ou pas.

Mr PERIMONY montre son accord avec ces propos, indiquant qu'il y a plus d'un territoire qui a pris cette position, et que la CCPV ne sera pas innovatrice.

Mr GORET interpelle **Mr PERIMONY** qui a évoqué ceux qui bénéficient financièrement des éoliennes, mais qui a oublié ceux qui les financent. Il explique à l'Assemblée que lorsque l'on place son argent dans une caisse d'épargne, on est à 0.75% d'intérêts, mais que si on place son argent dans des parcs d'éoliennes, on est à 5, 6, 7, voire 10% d'intérêts et que c'est pour cela que beaucoup se batte pour l'éolien, pour « le fric ! ».

Mr PERIMONY admet que c'est la réalité et que c'est bien pour ça qu'il faut que la CCPV monte tout de suite un projet, comme l'a dit **Mr JUMEL**. Il évoque la Communauté de Communes « Les Fermes de Figeac » dans le Lot qui a tout investi dans les panneaux solaires. Il explique que cela a tellement bien fonctionné, que maintenant ils viennent de s'accaparer d'un parc éolien communautaire au bénéfice des habitants.

Mr SMESSAERT indique que les agriculteurs sont très demandeurs que ce soit en matière de méthanisation ou en matière de photovoltaïque, et que si la Communauté de Communes se dotait d'un « bouquet énergétique » qui produirait de l'énergie de façon forte, cela permettrait peut-être de limiter le développement de l'éolien qui n'est pas forcément souhaité dans certains coins de la Picardie Verte.

Mr DOR rappelle, en conclusion, qu'au niveau des dossiers le Préfet raisonne en tant que taux d'acceptation des projets, et qu'il est bien évident qu'une commune présentant un projet aura moins d'impact qu'une Communauté de Communes. Il estime qu'il faut réfléchir à ce sujet, que la Picardie Verte a une labellisation de Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte à laquelle elle doit répondre, tout en répondant également aux exigences de la Loi de Transition Energétique.

Mr PERIMONY invite les élus à une réunion le 11 février prochain de 14h à 17h à Saint-Maur au cours de laquelle sera présenté le PCAET (Plan Climat Air Energie). A l'issue de cette réunion, de 17h30 à 18h15, une présentation de la phase 2 de l'EPE (Etude de Planification Energétique) sera organisée, qui permet de mieux connaître son territoire, ses atouts, ses faiblesses.

1. LOCAUX HAUDOIRE / EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX DE REHABILITATION ; AUTORISATION DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ; LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Mr BOUCHART présente ce point.

Mr COUROUBLE indique qu'il a entendu dire que la surface était très grande et estime que l'Epicerie Solidaire n'a peut-être pas besoin de tous ces m² ?...

Mr MASSON répond que **Mr COUROUBLE** a tout à fait raison et qu'effectivement l'Épicerie Solidaire n'occupera qu'une moitié des locaux. Il précise qu'il a demandé au centre social de Grandvilliers de travailler sur un espace de vie sociale où il pourrait être mené des ateliers collectifs sur l'alimentation, le RSA, etc.

Mr DOR rappelle que, dans le Projet de Territoire, la solidarité sociale a été inscrite comme une priorité. Il précise que le diagnostic sur le territoire est quand même assez inquiétant avec un taux de pauvreté qui touche les 14% et un contexte socio-social particulièrement dégradé. Il indique que la CCPV s'est engagée à apporter aux services sociaux l'infrastructure nécessaire pour améliorer cet état. Il ajoute que la CCPV travaille également sur d'autres problématiques, comme par exemple la mobilité.

Mr JUMEL demande que si l'on considère que ce sont des locaux communautaires, est-ce que tout le monde pourra y avoir accès ?

Mr DOR répond que l'Épicerie Solidaire fait l'objet d'une convention avec les communes.

Mr JUMEL indique que **Mr DOR** vient de parler de mobilité et que c'est peut-être cela qu'il faudra prévoir rapidement, c'est-à-dire l'accessibilité physique réelle pour tous les habitants potentiellement bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire.

Mr MASSON répond que n'importe où serait mise l'Épicerie Solidaire, il y aurait forcément des problèmes de mobilité.

Mme CUVELIER souligne que l'Épicerie Solidaire est bien liée à une convention et que les bénéficiaires, qui sont loin à l'heure actuelle de Formerie, bénéficient quand même d'une prise en charge de transport.

Mr MASSON précise que les dossiers sont faits par le Conseil Départemental et que les bénéficiaires, ce n'est pas le centre social qui les choisit.

Mr FIZET demande s'il reste des équipements dans les locaux ?

Mr BOUCHART répond négativement et que ça a été liquidé aux enchères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- le plan de financement, ci-dessous, annexé ;

AUTORISE :

- le Président à compléter et à inscrire au Budget Supplémentaire 2019 les crédits nécessaires à l'opération ;
- le Président à solliciter un soutien financier auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 ;
- le Président à solliciter un soutien financier auprès d'autres partenaires potentiels en fonction de leurs critères d'éligibilité ;
- le Président à déposer la demande de permis de construire ;
- le Président à lancer le marché de travaux selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2. MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2018.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE :

- des listes des marchés publics inférieurs et supérieurs à 25 000 € HT, annexées, ainsi que des noms des attributaires ;

AUTORISE :

- le Président à les diffuser tant sur la plateforme dématérialisée, que chez l'annonceur « Picardie La Gazette » ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

3. CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET ADEME « VELOS ET TERRITOIRES ».

Mr PERIMONY présente ce point.

Mr COUROUBLE indique qu'il n'a pas compris la phrase « à la réalisation de travaux et mise en œuvre de politiques cyclables ». Il demande s'il s'agit de travailler sur des infrastructures ou accompagner des organismes d'animation du développement de la fonction cycliste ?

Mr PERIMONY répond qu'il ne s'agit pour l'instant que de répondre à l'appel à projet et de mettre un « pied à l'étrier ». Il précise qu'ensuite il y aura un grand schéma de la mobilité, mais qu'en attendant il faut répondre à l'ADEME avec qui la CCPV a de bonnes relations en tant que partenaire.

Mr DOR souligne que dans l'éventualité de ce schéma de mobilité territoriale, il n'y aura plus besoin de travailler la problématique « vélos » dans le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- le principe de candidater à l'Appel à Projet « Vélos et Territoires » ;

AUTORISE :

- le Président à inscrire les dépenses correspondantes au Budget Supplémentaire 2019 ;
- le Président à signer la candidature ;
- le Président à signer toutes les pièces et tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Mr DOR** présente la motion de soutien, rédigée par Mr le DGS, concernant l'implantation d'un lycée général à Grandvilliers, précisant que la commune de Chaumont-en-Vexin est également concurrente pour ce lycée.

Mr DEVAMBEZ indique qu'il a lu dans la presse que Pont-Sainte-Maxence était également en concurrence.

Mr DOR répond que ce n'est pas la même chose et qu'à l'heure actuelle Grandvilliers est uniquement en compétition avec Chaumont-en-Vexin.

Mr DEVAMBEZ indique qu'il appuie donc la candidature de Grandvilliers.

Mr DOR demande s'il y a des remarques quant à la motion ?

Mr JUMEL estime que dans le dernier paragraphe, il serait plus judicieux de mettre en avant l'intérêt des élèves avant les économies de transports, c'est-à-dire un meilleur enseignement et moins de fatigue.

- ✓ **Mme CUVELIER** évoque une réunion avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les services de la CCPV concernant le projet de CLS (Contrat Local de Santé), qui permettra de donner des axes de direction pour ce CLS. Elle précise que ce dernier sera présenté aux élus et aux professionnels lors d'une réunion prévue le 13 mars prochain.

Mr DOR souligne que la Directrice Régionale de la Santé, Mme Monique RICOMES, et le Directeur, Mr Luc ROLLET, soutenaient le projet de CLS de la Picardie Verte.

Mme CUVELIER précise également que les travaux au centre social de Marseille-en-Beauvaisis avancent bien, malgré les intempéries perturbantes.

- ✓ **Mr VERBEKE** évoque la Résidence Artistique qui a choisi d'exporter le spectacle « Je ne vous aime pas » à Paris, avec l'appui de Pierre NOTTE, auteur renommé. Il évoque ensuite les changements intervenus au service culturel et la lecture publique qui se fera désormais en lien avec les bibliothèques du territoire. Quant au tourisme, il indique que la CCPV a obtenu l'accord pour les travaux sur l'aire de retournement de Gerberoy, que le parcours-patrimoine avance bien et que le dossier de la Coulée Verte sera débattu en commission avant de l'être en Conseil Communautaire.

Mr COUROUBLE demande s'il est prévu de parler des travaux sur la voie ferrée dans la feuille de communication de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ?

Mr VERBEKE répond que de toutes les façons, à chaque lettre, un comité de rédaction se réunit pour « balayer » tous les sujets possibles et que cela pourrait être un sujet intéressant à insérer.

- ✓ **Mr BOUCHART** donne quelques informations sur les prochaines réunions à venir et précise que la CCPV est en train de travailler avec la Région sur une convention visant à remplacer le FISAC.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h00.